

Tout cela n'empêche pas comme je l'ai déjà dit, que ce ne soit un crime pour la société qu'un homme puisse mourir de faim, ou qu'il n'ait pas le loisir de perfectionner son intelligence.

Il y a quelque chose à faire ; mais rien de ce que propose le socialisme.

C'est parce que nous aimons sérieusement le peuple d'un amour sincère, profond, éclairé que nous voulons respecter sa liberté, sa dignité, sa moralité. Nous repoussons énergiquement les socialistes, parce que nous ne voulons pas qu'il tombe à la bestialité du chien, à la stupidité du castor ou de l'abeille. Nous voulons qu'il reste ce que Dieu l'a fait : intelligent et libre.

Du Travail.

Le travail est tellement une expiation que tous, tant que nous sommes, grands ou petits, riches ou pauvres, savants ou ignorants, nous nous y soumettons avec répugnance.

Et cela aussi bien dans le passé que le présent ; de tout temps, dans tous les siècles, partout et toujours.

Plus j'observe ce fait, plus j'admire la sagesse de la Providence, qui a dit : *tu gagnera ton pain à la sueur de ton front* ; plus je reste pénétré de la moralité de l'individu qui travaille sans cesse, malgré les peines, les ennuis, les fatigues et le dégoût qui accompagnent le travail.

Remarquez, en passant, que dans les sociétés barbares, où la maxime du bien est méconnue, l'homme travaille peu ou point.

Quand nous accomplissons le travail avec plaisir, avec bonheur, c'est parce que nous le faisons avec résignation. L'idée du devoir nous soutient, nous encourage, nous pousse, nous anime. Le but à atteindre fait oublier le sacrifice. Mais interrogeons-nous avec bonne foi, et nous verrons que le travail en lui-même répugne à notre nature.

Et cependant la société marche, progresse, avance ; la civilisation se développe ; les richesses s'accroissent ; les arts et les sciences se perfectionnent tous les jours.

Dites-moi si l'homme n'est pas l'être le plus noble et le plus digne de la création.

Les phalanstériens ont imaginé le travail attrayant. C'est la plus stupide immoralité que je connaisse. Cette secte du socialisme veut refaire ou défaire complètement la nature morale de l'homme. Elle le retourne comme un gant. Fourier disait bien : "Le socialisme est le contrepied de la civilisation."

Si le travail pouvait être attrayant, où serait le devoir ? Que deviendraient le sacrifice et l'expiation ? Mais on ne croit plus à rien de tout cela ! Soyons donc socialistes ; que la civilisation moderne disparaisse et aille mêler ses cendres aux cendres des sociétés antiques !

De la Destinée.

L'homme est intelligent afin de découvrir le vrai ;

L'homme est libre de pratiquer le bien ; L'homme a une volonté afin de vouloir le vrai et le bien, afin de repousser le faux et le mal.

Tout cela indique un but à atteindre, une destinée à accomplir.

A quoi serviraient ces trois facultés, si nous étions le résultat fortuit de forces aveugles ? Pourquoi aurions-nous une volonté, si cette volonté ne devait pas s'appliquer à connaître le vrai et à faire le bien ?

Le vrai et le bien existeraient-ils, auraient-ils un sens à nos yeux, si nous n'avaions pas un but ?

L'homme a donc une destinée, une fin. Qui veut la fin veut les moyens.

Le seul moyen qui soit offert à l'homme de développer son intelligence et de conserver sa liberté spirituelle, c'est de se procurer une existence indépendante et certaine.

Soumise au bon plaisir de l'Etat, sa vie n'est ni assurée, ni libre. Dépendre d'une majorité, d'une société ou d'un homme, ce n'est pas être libre.

La liberté sérieuse, l'indépendance réelle et absolue n'est donc possible qu'avec la propriété individuelle, inviolable. *Jus utendi et abutendi ; le droit d'user et de transmettre.*

Si la propriété était temporelle, c'est-à-dire viagère, l'homme n'aurait qu'une liberté temporelle ou viagère. L'inquiétude de l'avenir pour les siens, le tourmenterait sans cesse et paralyserait son esprit, et nous venons de voir que pour accomplir sa destinée il a besoin d'une liberté spirituelle absolue.

La religion vous dit : La propriété est le patrimoine des pauvres. La charité doit se distribuer d'une main généreuse.

La philosophie vous dit ; La propriété est la condition de notre salut. Sans elle point de notre salut sans elle point de sciences, point d'arts libres et indépendants.

Les hommes politiques vous disent : La propriété c'est la liberté ; la propriété et la liberté accessibles à tous c'est l'égalité ; la liberté et l'égalité pour tous c'est la seule fraternité raisonnable pour des êtres raisonnables.

Les historiens nous disent : La propriété c'est le lien des générations dans le temps ; c'est la condition fondamentale, absolue de la civilisation et du progrès. Sans la propriété les générations se succèdent, étrangères les unes aux autres. Chaque siècle est obligé de recommencer les travaux, les découvertes, les sciences des siècles qui l'ont précédé. Plus de tradition, plus d'histoire, plus de passé. L'homme ne peut plus accomplir sa destinée. Les individus se succèdent comme les animaux, sans lien, sans parenté et tout-à-fait inconnus entre eux. L'animalité remplace l'humanité.

Les moralistes vous disent : La propriété c'est la sagesse, la religion du foyer domestique. Sans elle les vertus disparaissent de la terre. L'homme ne peut plus élever ses enfants honnêtement, religieusement comme il prétend les élever. Il est obligé de les confier à l'Etat qui les corrompt tous de la même manière. Les principes d'ordre, de probité, de travail, d'activité, s'effacent peu à peu. Le mariage se dissout ; il n'y a plus que des accouplements sans moralité. L'homme tombe alors dans la bestialité la plus stupide et la plus grossière.

Les légistes vous disent : La propriété est le prolongement de la personnalité humaine ; c'est le rayonnement de l'individu sur la terre. L'homme a droit à la possession de ses facultés et de ses organes. La propriété est le signe matériel, palpable, visible de ce droit, de cette entrée en jouissance, de cette prise de possession de ses facultés et de ses organes. Quand l'homme produit, il possède. Et comme la propriété ne saurait être en principe accidentelle et bornée, comme elle est aussi inviolable et sacrée que l'âme humaine sur laquelle elle repose, la propriété est transmissible par vente, échange, legs ou donation.

Les économistes vous disent : La propriété est du travail capitalisé, c'est le pivot de toutes les relations sociales. Sans elle, point de société libre et parfaite, industrielle et civilisée. La propriété est le plus puissant mobile de notre activité ; si elle devenait incertaine, la production s'arrêterait tout à coup. Elle est l'agent le plus énergique de tous les progrès sociaux, de tous les perfectionnements possibles dans les sciences, dans les arts et dans l'industrie.

Les socialistes vous disent : La propriété c'est le vol, parce qu'ils veulent que le vol soit un jour la propriété.

La propriété est la dernière idée morale, le seul principe spirituel qui reste au milieu de nous. Les autres ont été niés, renversés, détruits. La société du mal n'a plus que celui-là à vaincre pour assurer son triomphe. C'est le dernier rempart du bien, du juste et du vrai. Quand la propriété disparaît, Dieu sera chassé de la terre. Nous n'aurons plus rien à dire, rien à faire. Le mal sera consommé. Alors on entendra la voix du socialisme crier sur les ruines du monde : *Consummatum est.*

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Concert.—M. ARTHURSON.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 15 JUIN, 1849.

puis, et près de 30 personnes ont été blessées et échaudées.

Le steamer *Memphis* a éprouvé une tempête près de Médines, et la maison du pilote et le toit de la cabine ont été emportés par le vent. Trois pilotes et le charpentier ont été jetés par-dessus bord et noyés avec 13 autres. Le capitaine a été dangereusement blessé. Les livres et papiers du commis ont été perdus aussi qu'une quantité des effets de la chambre. Les personnes qui ont demeuré dans la chambre n'ont rien souffert.

Dépêche d'hier au Soir.

MONTRÉAL, 14 juin, 7 h. P. M.

Fleur, 21s-3d. à 21s-6d. pour la superfine, et 21s-9d. à 22s-3d. pour l'extra superfine. Marché ferme.

Farine de Blé d'Inde, 15s. Blé coté nominale à 4s-6d. à 4s-9d. Potasse, 23s ; Perlasse, 26s-6d. à 27s. Lard, Prime et Prime mess, rare, coté à \$9 à \$10 ; Cargo, à \$8 ; mess en demande à \$13.

Température étouffante, thermomètre à midi 84.

NEW-YORK, 14 juin 2 1/2 h. P. M.

Le *Cumbria* est arrivé hier à midi à Halifax, avec 69 passagers. Les affaires se sont améliorées. Marché monétaire de Londres bon. Fleur, languissante et basse, 22s. à 24s. 6d.

Marchés de New-York.—Fleur, cotée à \$4,82, \$4,25, \$4,50, \$4,62, et \$4,85. Argent abondant. Change 8 1/2 à 91.

Le Colonel Prince.

Représentant d'Essex.

Le *Tory PRINCE*, s'adressait à ses Electeurs d'Essex, en 1844, dans les termes suivants :—

"Aux Libéraux et Indépendants Electeurs du comté d'Essex

MESSEURS,

La lutte est terminée et vous avez noblement gagné la bataille. Le comté d'Essex est affranchi de la Tyrannie tory qui visait à détruire vos droits et vos libertés. En dépit des mensonges toriques de la plus vile espèce, des machinations, des calomnies, des scandales les plus inconcevables des toriques contre mon caractère public et privé répandus ici et dans toute la province par la Presse vénale, ignorante et mensongère de ce district, vous avez élu indépendamment pour vous représenter en parlement, un homme de votre choix, celui qui vous a représentés pendant les huit dernières années. Et pourquoi l'avez-vous fait ? Est-ce en conséquence de ses intrigues, de ses supplications, ? Est-ce par suite des menaces, de l'intimidation, ou des armes que ses ennemis ont employé contre lui, savoir, les mensonges, la haine, le manque de charité ? Non, mes amis ! Vous l'avez élu par votre indépendance, par vos sentiments moraux, votre libéralité, votre bon sens, votre jugement sain, votre patriotisme votre loyauté !

En l'élisant, vous avez anéanti vos ennemis et les siens, les ennemis de la liberté et du bon gouvernement, vous les avez réduits à mordre la poussière dans leur désespoir. Je n'ai pas demandé votre appui. Il y a peine trois semaines, j'ai formellement résigné mon siège ; mais les tyrans de ce comté, vos vils oppresseurs et détracteurs, ont excité votre indignation par leurs attaques malicieuses contre moi et leur insolence envers vous, et vous leur avez donné une leçon qu'ils n'oublieront pas ; que les CANADIENS ne doivent pas être méprisés, et que sous tous les rapports vous êtes leurs SUPÉRIEURS.

Maintenant, mes amis, je prends congé de vous ; et du fonds de mon cœur je vous remercie de cette marque distinguée de votre faveur et de confiance. Je vais en parler aussi libre que l'air que nous respirons, défendre vos droits et ceux de tous vos co-sujets ; et vous me verrez toujours dans l'enceinte parlementaire, le défenseur fidèle de ces droits, des HOMMES ET DES PRINCIPES LIBÉRAUX et de la CONSTITUTION BRITANNIQUE DANS TOUTE SA PURETÉ.

Croyez-moi, Messieurs, Votre fidèle ami et Serviteur, JOHN PRINCE.

Park Farm, Sandwich,

On lit dans le *New-York Herald* : "Quant à l'annexion des Canadas aux Etats Unis, il paraît qu'il n'y a que quelques personnes éparpillées dans le Haut-Canada, qui soient en faveur de ce projet. La grande masse du parti anglais est ignorante et bornée ; elle est conduite et dirigée par quelques hommes trompeurs, qui ne connaissent pas de plus sainte et de plus haute aspiration que la haine des Français, et la jouissance des charges et du pouvoir. Les leaders étant pour la plupart des officiers de l'armée de terre et de mer, n'ont aucune idée d'une soumission à la domination française sous aucune forme, et de la vient la position qu'ils ont prise vis-à-vis du parlement, dont la majorité appartient au parti français. Fidèles aux sentiments du peuple d'Angleterre, ils détestent sincèrement le républicanisme, et ont parlé d'annexion, non dans l'intention de l'effectuer, si l'occasion s'en présente, mais seulement pour intimider l'administration canadienne et le ministère anglais.

Ce parti compte sur un retour de la majorité aux prochaines élections. S'ils réussissent, ils proposeront une mesure pour le rappel de l'Union, sinon, ils feront probablement une révolution. Advienne que pourra, des scènes pénibles d'excès et de carnage auront lieu quand le temps des prochaines élections sera arrivé."

Le 28 Mai, au moment où le steamer *Emily* était à son débarcadère à Apalachicola, une de ses chaudières a éclaté ; sept personnes ont péri dans cette catastrophe.

Le contre-maitre du brick *Zenith*, nommé Young, s'est noyé hier, en tombant par dessus bord du vaisseau. Son corps a été retrouvé un quart d'heure après.

L'opposition commencée, il y a quelque temps, entre les bateaux à vapeur, qui voyagent entre Montréal et cette ville, se continue avec acharnement. Les passages, du pont, sont réduits à 15 sous.

Publications Littéraires.

Nous avons reçu l'*Album littéraire et musical de la Minerve* qui contient plusieurs écrits intéressants, entre autres une *Nouvelle* par M. Adolphe de Puibusque. Nos remerciements à qui de droit.

Nous avons oublié d'accuser réception de l'*Album du Canadien*, dans lequel nous voyons avec plaisir l'Histoire Naturelle et Véritable du Canada, par Pierre Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières en 1663.

Nous avons reçu la 1ère et 2de livraison du 3e volume du *Repertoire National*. Nous prions le laborieux compilateur d'agréer nos remerciements.

Lundi dernier, le corps des cordonniers de Montréal a parcouru les rues au son de la musique et bannière en tête.

Nécrologie.—Décédé à Shédiac, Nouveau-Brunswick, le 2 du courant, après une longue maladie, M. ANTOINE GAGNON, missionnaire du lieu et vicaire-général du diocèse de Fredericton, à l'âge de 64 ans. M. Gagnon s'était consacré au service des missions presque au début de sa carrière sacerdotale, et malgré les propositions qui lui furent faites à plusieurs reprises de revenir dans son diocèse natal, il préféra rester à son poste pour ne pas se séparer de ses bons Acadiens dont il était comme le père. Sa vie fut celle d'un prêtre vertueux, éclairé et plein de zèle pour l'accomplissement des devoirs de son état. Il appartenait à la société des trois messes et à la société ecclésiastique de St-Michel.—(Canadien.)

ACCIDENT.—Un jeune homme du nom de Hyacinthe Denis, pilote à bord d'une barge de la rivière Richelieu, s'est noyé samedi dernier à Belœil. L'embarcation vint en contact avec un des archers du pont du rallion, et le choc le fit tomber à l'eau d'où il fut impossible de le retirer à temps pour lui sauver la vie. Il était natif de Champlain, district des Trois-Rivières. Il laisse une veuve à Montréal et un enfant. (Minerve.)

agiront comme commissaires de Banque-routes pour les fins du présent acte.

CHAPITRE 26.

Ordonnant la publication de certaines annonces dans la Gazette du Canada.

30 mai 1849.

Depuis le jour qui sera fixé par proclamation du gouverneur à cet effet, toutes les annonces, avis et publications du gouvernement, ou des départements qui en dépendent, des shériffs, des autorités municipales, ou de tout autre officier public quelconque, seront insérés dans la *Gazette du Canada* et non dans la *Gazette de Québec* par autorité.

CHAPITRE 30.

Pour pourvoir à la vente et administration des Bois qui sont sur les terres publiques en cette province.

30 mai 1849.

Le commissaire des terres ou son agent pourra accorder des permis pour couper du bois sur les terres publiques, aux taux et conditions et d'après les règlements qui seront établis par le gouverneur en conseil. Tels permis seront pour douze mois seulement à compter de leurs dates. Si par suite d'erreur, un permis comprend des terrains déjà désignés dans un permis précédent, le dernier permis sera nul et le porteur d'icelui n'aura aucun recours contre le gouvernement pour indemnité.

2.—Les permis contiendront une description aussi exacte que possible des terrains ; et le porteur de tel permis sera propriétaire de tous les bois qui seront coupés dans les limites mentionnées dans le dit permis ; et le dit permis sera un titre suffisant pour autoriser le porteur d'icelui à faire saisir et revendiquer tout bois coupé sans sa permission dans les dites limites en quelque lieu qu'il ait été transporté, et à exercer toute autre action qu'il avisera.

3.—Le porteur d'un permis, fera à l'expiration du temps porté en icelui, rapport au dit commissaire ou à son agent, du nombre et des espèces d'arbres coupés, de la quantité et description du bois de sciage, de bois carré enlevés en vertu de tel permis ; et tel rapport sera assermenté devant un juge de Paix par le porteur de permis, ou son homme d'affaires.

4 et 5.—Tout bois coupé en vertu d'un permis sera affecté au paiement des droits imposés sur icelui, aussi longtemps que le dit bois demeurera en cette province, et il pourra être suivi, saisi et détenu jusqu'au paiement des dits droits, nonobstant toute sureté collatérale ou cautionnement qui pourra avoir été donné, soit avant ou après la coupe du dit bois.

6.—Toute quantité de bois saisi faute de paiement qui demeurera plus de 12 mois sous la garde de la personne proposée à sa garde, sera vendue après avis suffisant, et la balance du produit du dit bois, déduction faite des droits et frais, sera remise au propriétaire du dit bois.

7.—Quiconque sans autorisation, coupera, ou fera couper, ou aidera à couper du bois sur les terres publiques de la province, ou qui déplacera, enlèvera ou fera déplacer et enlever aucun bois quelconque sur les terres publiques, perdra son travail et ses déboursés, et encourra une amende de 15s par chaque arbre coupé.

8. et 9.—Tout juge de paix sur déposition suffisante pourra émaner un ordre de recherche du bois coupé sur les terres publiques, à la demande du dit commissaire ou de son agent ; et l'officier porteur de tel ordre, pourra requérir toute assistance légale qui sera nécessaire ; et toute personne qui menacera d'assailir ou assaillira tel officier ou autre personne par lui proposée, sera coupable de félonie, poursuivie et punie en conséquence.

10.—Toute personne se prétendant propriétaire ou non, qui prendra, enlèvera, ou fera prendre ou enlever, secrètement, ou ouvertement, avec ou sans violence, aucune quantité de bois saisi comme susdit, sera coupable de félonie et sera punie en conséquence.

11.—Tout bois saisi en vertu du présent acte sera censé confisqué à moins que le propriétaire ne le réclame sous un mois de la saisie ; et à défaut de telle réclamation tel bois sera vendu comme il est dit ci-dessus ; cependant tout bois saisi pourra être rendu au propriétaire en lui donnant caution pour le paiement des droits.

12.—Punition du parjure.